



# Fondation Française de l'Ordre de Malte

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### 2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons notamment vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (« CROD ») et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (« CER »), telles que décrites dans la note 10 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia  
représenté par

DocuSigned by:  
**Pascal COSSÉ**  
743EDCF0AFF04E7...

Pascal Cossé

DocuSigned by:  
**Eric Chapus**  
5731E8215BFB46E...

Eric Chapus

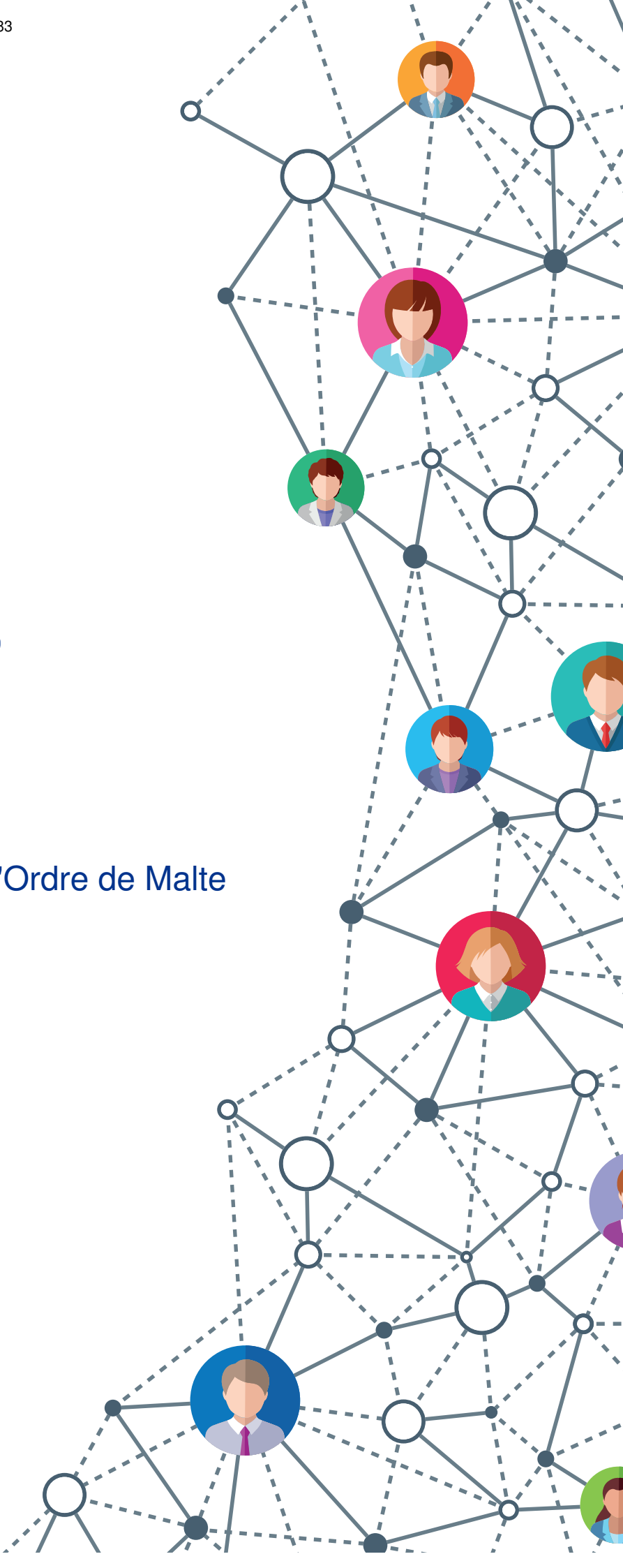


# Comptes annuels

Fondation Française de l'Ordre de Malte

31/12/2023

Ce document contient 7 pages





## Fondation Française de l'Ordre de Malte

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

# Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
<b>1</b>	<b><i>Annexe</i></b>	<b>7</b>



## Fondation Française de l'Ordre de Malte

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit	101 430	97 425	4 005	36 035
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	58 843	9 812	49 030	54 408
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>160 273</b>	<b>107 237</b>	<b>53 035</b>	<b>90 443</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	6 630 764	403 560	6 227 204	6 486 764
		Constructions	14 573 791	4 802 645	9 771 146	9 867 124
		Inst.techniques, mat.out.industriels	96 953	51 648	45 305	48 905
Immobilisations corporelles en cours		323 110		323 110	312 677	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>21 624 620</b>	<b>5 257 854</b>	<b>16 366 766</b>	<b>16 715 471</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 110		1 110	2 450 540	
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	427 386		427 386	427 386	
	Autres titres immobilisés	2 719 644		2 719 644	2 710 200	
	Prêts					
	Autres	1 198		1 198		
<b>TOTAL</b>	<b>3 148 229</b>		<b>3 148 229</b>	<b>3 137 586</b>		
<b>Total I</b>		<b>24 934 232</b>	<b>5 365 091</b>	<b>19 569 140</b>	<b>22 394 040</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations	543 480		543 480	868 403
		Autres	285 077		285 077	210 214
	<b>TOTAL</b>	<b>828 558</b>		<b>828 558</b>	<b>1 078 617</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement	8 882 699	859 792	8 022 906	7 543 760	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	6 426 252		6 426 252	5 465 407	
	Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	19 609		19 609	17 759	
<b>Total II</b>		<b>16 157 119</b>	<b>859 792</b>	<b>15 297 326</b>	<b>14 105 544</b>	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>41 091 351</b>	<b>6 224 884</b>	<b>34 866 467</b>	<b>36 499 585</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



## Fondation Française de l'Ordre de Malte

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	2 705 604	2 705 604
	Fonds propres complémentaires	9 264 395	7 294 395
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	155 107	155 107
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	18 416 513	17 949 230	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 234 723	2 437 282	
Situation nette (sous-total)	<b>31 776 344</b>	<b>30 541 621</b>	
Fonds propres consommables	441 488	450 751	
Subventions d'investissement	162 653	173 710	
Provisions réglementées			
Total I	<b>32 380 486</b>	<b>31 166 083</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	535 528	2 453 221
	Fonds dédiés	737 849	860 339
	Total II	<b>1 273 378</b>	<b>3 313 561</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	10 000	350 000
	Provisions pour charges	4 355	4 355
	Total III	<b>14 355</b>	<b>354 355</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	245 174	253 045
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 640	132 418
	Dettes des legs ou donations	11 956	898 001
	Dettes fiscales et sociales	127 589	128 675
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	638 967	229 526
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23 917	23 917	
Total IV	<b>1 198 246</b>	<b>1 665 585</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>34 866 467</b>	<b>36 499 585</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		





## Fondation Française de l'Ordre de Malte

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 239 784	1 183 465
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	9 262	
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	966 278	984 085
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	3 281 700	4 567 350
	Contributions financières	157 000	20 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	359 631	1 773	
Utilisations des fonds dédiés	194 049	37 955	
Autres produits	36 664	10 033	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>6 244 370</b>	<b>6 804 663</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 268 557	917 628
	Aides financières	2 626 622	1 991 561
	Impôts, taxes et versements assimilés	148 698	113 412
	Salaires et traitements	283 262	303 162
	Charges sociales	126 613	146 524
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	487 428	462 235
	Dotations aux provisions	413 560	350 000
	Reports en fonds dédiés	71 560	193 418
	Autres charges	334 664	10 029
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>5 760 966</b>	<b>4 487 972</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>483 404</b>	<b>2 316 690</b>



## Fondation Française de l'Ordre de Malte

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations	15 737	13 589
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	32 693	44 961
	Autres intérêts et produits assimilés	549 208	369 426
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	264 205	512 559
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	115 607	13 281
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>977 452</b>	<b>953 819</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	97 957	227 471
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	46	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	139 186	41 268
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>237 190</b>	<b>268 740</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>740 261</b>	<b>685 079</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>1 223 665</b>	<b>3 001 770</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	11 057	164 149
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>11 057</b>	<b>164 149</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		728 636
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>			<b>728 636</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>11 057</b>	<b>-564 487</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>7 232 880</b>	<b>7 922 631</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>5 998 157</b>	<b>5 485 348</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>1 234 723</b>	<b>2 437 282</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>Total</b>			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>Total</b>			



Fondation Française de l'Ordre de Malte

# Annexe





KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Fondation Française de l'Ordre de Malte

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023**  
**Montants exprimés en EUR**

KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Ce rapport contient 31 pages



## Table des matières

1	Objet social	4
2	Description des moyens mis en œuvre	5
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
3.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	6
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Changement de méthode comptable	7
4.1.2	Changements d'estimation	7
4.1.3	Corrections d'erreurs	7
4.2	Principales méthodes comptables	7
4.2.1	Présentation des comptes	7
4.2.2	Méthode générale	7
4.3	Fondations abritées	8
4.3.1	Périmètre et présentation des comptes annuels	8
4.3.2	Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées	8
5	Informations relatives aux postes du bilan	9
5.1	Actif immobilisé	10
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
5.1.3	Immobilisations incorporelles	12
5.1.4	Immobilisations corporelles	12
5.1.5	Immobilisations financières	13
5.1.6	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
5.2	Actif circulant	13
5.2.1	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	13
5.2.2	Valeurs Mobilières de Placement	14
5.2.3	Disponibilités	14
5.2.4	Charges constatées d'avance	14
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	15
5.4	Fonds propres	15


**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	15
5.4.2	Actifs constitutifs de la dotation	15
5.4.3	Biens inaliénables	16
5.4.4	Dotation consommable	16
5.5	Subventions d'investissement	17
5.6	Fonds reportés et dédiés	17
5.6.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	17
5.6.2	Fonds dédiés	17
5.7	Provision pour risques et charges	18
5.7.1	Etat des dettes	19
5.7.2	Charges à payer	20
5.7.3	Produits constatés d'avance	20
<b>6</b>	<b>Informations relatives au Compte de résultat</b>	<b>21</b>
6.1	Produits du compte de résultat	21
6.1.1	Dons manuels	21
6.1.2	Legs, donations, assurance vie	21
6.2	Résultat financier	22
6.2.1	Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers	22
6.2.2	Charges financières	22
<b>7</b>	<b>Autres informations</b>	<b>23</b>
7.1	Effectif moyen	23
7.2	Honoraires du commissaire aux comptes	23
7.3	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	23
7.4	Rémunération des dirigeants	23
<b>8</b>	<b>Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées</b>	<b>24</b>
8.1	Bilan	24
8.2	Compte de résultat	24
<b>9</b>	<b>Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan</b>	<b>25</b>
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	25
9.2	Dons manuels en nature	25
9.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	25

**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

10	Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources	26
10.1	Définition des missions sociales	26
10.2	Principe d'affectation des coûts	26
10.3	Règles d'affectation des ressources par type d'emplois	27
10.4	Compte de résultat par origine et destination	28
10.5	Compte d'emploi des ressources	29
10.6	Autres informations	30
10.6.1	Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	30
10.6.2	Solde des ressources collectées auprès du public	30



## Fondation Française de l'Ordre de Malte

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### 1 **Objet social**

Conformément à ses statuts, la Fondation Française de l'Ordre de Malte poursuit ses actions en faveur des plus démunis et des plus pauvres, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis permettent contribuer efficacement aux actions et aux projets conduits par l'Ordre de Malte France, ainsi que par d'autres organismes humanitaires dans les domaines de la lutte contre la maladie, du handicap physique, mental ou social, de la protection de la mère et de l'enfant, de la protection des personnes âgées, mais également dans les domaines toujours plus urgents de l'assistance humanitaire et de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Outre ses missions hospitalières et humanitaires, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a par ailleurs une mission de protection du patrimoine culturel et historique lié à l'ordre de Malte et à la chrétienté en France et dans le monde. Des legs lui sont ainsi consentis pour assurer la pérennité de certains biens patrimoniaux, dont les revenus peuvent être affectés à des missions humanitaires propres aux buts statutaires de la Fondation, tout en exonérant ces revenus de toute forme d'impôt.

Depuis 2000 la Fondation Française de l'Ordre de Malte fait partie des rares fondations reconnues d'utilité publique en France, habilitées à abriter des fondations sous égide (appelées aussi « fondations abritées »). Cela lui permet de mener des actions philanthropiques propres à ses buts humanitaires et culturels tout en développant des opportunités de défiscalisation pour les donateurs personnel physiques ou personnel morales.

Grâce à ce dispositif, la fondation abritée, peut bénéficier des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite (notamment, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI) et se libérer des charges administratives propres à la gestion d'une œuvre philanthropique.





## **2 Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par la Fondation afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Le soutien à toutes personnes morales ou physiques développant des actions et interventions spécifiques conformes à ses buts sociaux et aux intentions manifestées par les donateurs et testateurs ;
- Le développement de ses programmes et missions en contribuant à la sauvegarde et au respect de l'environnement ;
- La création et la gestion de structures ou établissements ;
- La réalisation et/ou la contribution à toutes manifestations ainsi que l'élaboration de tous supports de communication ;
- Le financement de formations, d'études et de recherches ayant pour objet de contribuer à la protection et à la transmission du patrimoine culturel et chrétien ainsi qu'au respect de la dignité de la vie ;
- La participation à la création ou à la gestion de lieux d'exposition consacrés en toute ou partie à l'Ordre de Malte ;
- La création, l'entretien et le financement de centres ou lieux destinés à présenter au public les richesses de toutes les traditions chrétiennes ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés pour le compte de ses fondations abritées.



**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### **3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

#### **3.1 *Faits caractéristiques de l'exercice***

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler.

#### **3.2 *Faits caractéristiques postérieurs à la clôture***

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



## **4 Principes et méthodes comptables**

### **4.1 Principes généraux**

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif sur le plan comptable général.

#### **4.1.1 Changement de méthode comptable**

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

#### **4.1.2 Changements d'estimation**

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### **4.1.3 Corrections d'erreurs**

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

## **4.2 Principales méthodes comptables**

### **4.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

### **4.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.



## **4.3 Fondations abritées**

### **4.3.1 Périmètre et présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels 2023 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par ses fondations abritées :

- Fondation Cibiel Lannelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

### **4.3.2 Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées**

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Le comité définit les grandes lignes de l'action de la fondation abritée et les programmes d'activités de cette dernière. Sur le plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui concerne les placements financiers. Le comité propose les actions à soutenir, étudie l'ensemble des dossiers de demande de soutien financier et se prononce sur les montants à attribuer aux bénéficiaires en émettant un avis. Le comité de Fondation s'assure également de la bonne mise en œuvre des projets soutenus par la Fondation abritée et de la bonne utilisation des fonds versés.

Un registre des procès-verbaux des réunions de comités de fondation est tenu au sein de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto.

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de Fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.



## 5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).



## 5.1 *Actif immobilisé*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.



### 5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2022	Variations de l'exercice			31/12/2023
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donation temporaires d'usufruit	101 430	-	-	-	101 430
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	63 579	-	4 736	-	58 843
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>165 009</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>160 273</b>
Terrains	6 486 765	144 000	-	-	6 630 765
Constructions	14 194 341	240 167	-	139 283	14 573 791
Install. techniques, matériel, outillage	93 931	3 022	-	-	96 953
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	312 678	149 715	-	-139 283	323 110
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>21 087 715</b>	<b>536 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 624 620</b>
<b>Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés</b>	<b>2 450 540</b>	<b>76 110</b>	<b>2 525 540</b>	<b>-</b>	<b>1 110</b>
Participations et créances rattachés	427 386	-	-	-	427 386
Autres titres immobilisés	2 710 200	9 444	-	-	2 719 644
Prêts	-	-	-	-	0
Dépôts	-	1 198	-	-	1 198
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>3 137 586</b>	<b>10 643</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>3 148 229</b>
<b>Total</b>	<b>26 840 850</b>	<b>623 658</b>	<b>2 530 276</b>	<b>0</b>	<b>24 934 232</b>

### 5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2022	Variations de l'exercice			31/12/2023
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	65 395	32 030	-	-	97 425
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 171	5 377	4 736	-	9 812
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>74 566</b>	<b>37 407</b>	<b>4 736</b>	<b>-</b>	<b>107 237</b>
Terrains	-	403 560	-	-	403 560
Constructions	4 349 017	453 628	-	-	4 802 645
Install. techniques, matériel, outillage	23 227	28 421	-	-	51 648
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>4 372 243</b>	<b>885 611</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>5 257 854</b>
<b>Total</b>	<b>4 446 809</b>	<b>923 018</b>	<b>4 736</b>	<b>-</b>	<b>5 365 091</b>



### 5.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 5.1.3.1 Principaux mouvements

Les principales variations de l'exercice concernent le logiciel Cegid pour 4,7 K€.

#### 5.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Les immobilisations incorporelles constituées de logiciels sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans.

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de l'usufruit à la date de signature de l'acte de donation par la contrepartie du poste « fonds reportés ». Elles sont amorties sur la durée de la donation.

### 5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

#### 5.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Legs de terrain pour 144 K€ ;
- Legs d'appartements pour 216 K€ ;
- Rénovations de biens immobiliers pour 163,4 K€

#### 5.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Construction et agencements : 5 à 60 ans
  - Gros œuvres et éléments non porteurs : 40 à 60 ans
  - Génie technique : 10 à 30 ans





- Divers agencements : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 ans

### 5.1.5 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales variations concernent l'achat de Titres Sanofi pour 9,4 K€.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 147 K€ contre 3 137 K€ au 31 décembre 2022;

Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 883,8 K€ en 2023 contre 888 K€ en 2022.

Les autres immobilisations financières de 1,1 K€ correspondent aux dépôts « loi Alur » auprès des gestionnaires de biens immobiliers.

### 5.1.6 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Au 31 décembre 2023, les biens restants destinés à être cédés s'élèvent à 1,1 K€.

## 5.2 Actif circulant

### 5.2.1 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31 décembre 2023, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 543 K€.



Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>972 064</b>	<b>972 064</b>	-
Créances rattachées à des participations	427 386	427 386	-
Créances reçues par legs ou donations	543 480	543 480	-
Autres	1 198	1 198	-
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>285 077</b>	<b>285 077</b>	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	5 435	5 435	-
Débiteurs divers	279 642	279 642	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>19 609</b>	<b>19 609</b>	-
<b>Total</b>	<b>1 276 750</b>	<b>1 276 750</b>	-

### 5.2.2 Valeurs Mobilières de Placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2023, les VMP s'élèvent à 8 882 K€ et sont dépréciées à hauteur de 859 K€.

Par ailleurs, les plus-values latentes s'élèvent à 3 221 K€ au 31 décembre 2023.

### 5.2.3 Disponibilités

L'état des comptes en banque et en caisse est le suivant :

- Comptes en banque de la Fondation : 6 425 K€ ;
- Caisse : 0,8 K€.

### 5.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 19,6 K€.



### 5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	403 560	-	403 560
Immobilisations financières	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
VMP	1 026 041	97 957	264 205	859 792
<b>Total</b>	<b>1 026 041</b>	<b>501 517</b>	<b>264 205</b>	<b>1 263 352</b>

### 5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

#### 5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2023
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>					
Fonds propres statutaires	2 705 604	-	-	-	2 705 604
Fonds propres complémentaires	7 294 396	1 970 000	-	-	9 264 396
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>					
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	155 107	-	-	-	155 107
<b>Réserves</b>					
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Report à nouveau</b>	17 949 230	467 284	-	-	18 416 514
<b>Résultat de l'exercice</b>	2 437 284	-2 437 284	1 234 723	-	1 234 723
<b>Total</b>	<b>30 541 621</b>	-	<b>1 234 723</b>	-	<b>31 776 344</b>

#### 5.4.2 Actifs constitutifs de la dotation

La dotation initiale de la Fondation Française de l'Ordre de Malte s'élève à 1 067 K€. Conformément aux statuts de la fondation, elle a été accrue de produits des libéralités sans affectation spéciale, que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie, ainsi que d'une fraction des excédents des ressources annuelles.

Ainsi, au 31 décembre 2023, elle s'élève à 11 970 K€.


**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nature de l'actif	Descriptif et localisation de l'actif	Valeur immobilisée brute	Valeur immobilisée nette	Dernière valorisation connue
Financiers	Valeurs mobilières de placement	3 056 K€	2 986 K€	Cf paragraphe 5.2.2
Biens immobiliers	Biens immobiliers situés en France métropolitaine	8 817 K€	6 929 K€	16 713 K€

Conformément à l'article 13 des statuts de la Fondation, le Conseil d'Administration a affecté un montant de 1 970 K€ en dotation complémentaire, représentée par un immeuble. Cet immeuble est immobilisé pour un montant brut de 1 873 K€ et est estimé à un montant de 1 970 K€.

Les actifs financiers ont été estimés au 31 décembre 2023 et font l'objet d'une description en 5.2.2.

#### 5.4.3 Biens inaliénables

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ». Au 31/12/2023, ils sont composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1 700 000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31 /12/2023 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 10 270 000 €.

#### 5.4.4 Dotation consommable

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommées est enregistrée en produits en fonction d'un plan pluriannuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Au 31 décembre 2023, ces dotations consommables s'élèvent à 441 K€ relatives uniquement aux fondations abritées. Elle a été consommée sur l'exercice à hauteur de 9 262 €.


**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## 5.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

- **Tableau des subventions d'investissements**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Subventions d'investissement</b>				
Montant nominal	267 742	-	-	267 742
Quotes-parts virées au résultat	94 031	11 057	-	105 089
Montant net en fonds propres	173 711	11 057	-	162 653

## 5.6 Fonds reportés et dédiés

### 5.6.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	Montant global
<b>Ressources</b>				
Legs et donations	2 417 186	205 599	2 091 262	531 523
Donations temporaires d'usufruit	36 035	-	32 030	4 005
<b>Total</b>	2 453 221	205 599	2 123 292	535 528

La Fondation a reçu une donation temporaire d'usufruit durant l'exercice 2020.

Cette donation porte sur 150 parts sociales d'une SCI située à Paris. Cette donation, pour une durée de 3 ans et 2 mois, a débuté le 15 décembre 2020 et se terminera le 14 février 2024.

### 5.6.2 Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la


**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

Fonds dédiés 2023	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds Dédiés Cibiel Lannelongue	19 896	-	19 896	0
Fonds Dédiés St Mère Eglise	8 021	-	5 127	2 894
Dons affectés Lepreux	4 590	-	4 590	0
Dons affectés Fleuron St Michel	3 820	1 000	-	4 820
Dons affectés Fleuron St Jean	410	31 500	-	31 910
Dons affectés Bethleem	3 075	-	3 075	0
Dons affectés Liban	1 709	-	-	1 709
Dons affectés Chavassieux St Etienne	410	-	-	410
Dons affectés Côte d'Ivoire	-	5 000	-	5 000
Dons affectés Chrétiens d'Orient	1 000	20	-	1 020
Dons affectés Inde	19 300	10 000	-	29 300
Dons affectés Sénégal	2 000	-	-	2 000
Dons affectés Rochefort Autistes	13 800	9 000	-	22 800
Dons affectés Syrie	90	-	-	90
Dons affectés Maison St Fulbert	3 280	-	-	3 280
Foyer Ulysse	4 800	5 400	-	10 200
Dons Chapelle Maison Ferrari	126 820	-	-	126 820
Dons Notre Dame	9 983	-	-	9 983
Dons Secourisme UDIOM 75	164	-	-	164
Dons affectés Urgence Séisme	-	4 290	-	4 290
Dons affectés Urgence Ukraine	-	3 350	-	3 350
Dons affectés rééducation enfant	-	1 000	-	1 000
Dons affectés Maison Malte Rouen	-	1 000	-	1 000
Fonds dédiés donation Lèpre	637 172	-	161 362	475 810
<b>TOTAL</b>	<b>860 339</b>	<b>71 560</b>	<b>194 050</b>	<b>737 849</b>

## 5.7 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques	350 000	10 000	350 000	10 000
Provisions pour charges	4 356	-	-	4 356
<b>Total</b>	<b>354 356</b>	<b>10 000</b>	<b>350 000</b>	<b>14 356</b>

Au 31 décembre 2023, une provision pour litige de 350 K€ a été reprise à la suite de la résolution du litige. Une nouvelle provision de 10 K€ est constituée pour un nouveau litige en fin d'année 2023.


**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**5.7.1 Etat des dettes**

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-	-	-	-
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	245 174	-	-	245 174
Fournisseurs et comptes rattachés	150 640	150 640	-	-
Dettes des legs ou donations	11 956	11 956	-	-
Personnel et comptes rattachés	40 030	40 030	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	42 734	42 734	-	-
Etat et autres collectivités publiques	44 825	44 825	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	638 967	638 967	-	-
Produits constatés d'avance	23 917	23 917	-	-
<b>Total</b>	<b>1 198 246</b>	<b>953 072</b>	-	<b>245 174</b>



### 5.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
<b>Fournisseurs</b>	<b>99 048</b>
Factures non parvenues	99 048
RRR à accorder at autres avoirs	-
<b>Congés payés, CET et RTT</b>	<b>62 060</b>
Congés provisionnés	27 764
Provision CET	12 118
Charges sociales et fiscales sur congés payés	16 765
Charges sociales sur CET	5 413
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	<b>23 407</b>
Personnel	146
Organismes sociaux	65
Etat	23 196
<b>Autres dettes</b>	<b>638 400</b>
<b>Total</b>	<b>822 915</b>

### 5.7.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement relatifs aux loyers perçus pour 24 K€.





Fondation Française de l'Ordre de Malte

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## 6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

### 6.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	2023	2022
Ventes de prestations de services	1 239 784	1 183 466
Consommation dotation consommable	9 262	0
Dons manuels	966 278	984 085
Legs, donations et assurance-vie	3 281 700	4 567 350
Contributions financières	157 000	20 000
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	359 631	1 773
Utilisations des fonds dédiés	194 049	37 955
Autres produits	36 664	10 034
<b>Total</b>	<b>6 244 370</b>	<b>6 804 663</b>

#### 6.1.1 Dons manuels

Ce poste comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte. Les dons reçus sont comptabilisés en produits ; seuls les dons affectés non utilisés à la fin de l'exercice font l'objet d'un retraitement en fonds dédiés.

Les dons figurant dans les produits de l'exercice, pour un montant de 966 K€.

#### 6.1.2 Legs, donations, assurance vie

Les produits liés aux legs s'élèvent à 3 281 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- Legs acceptés au cours de l'exercice : 1 612 K€ ;
- Autres produits sur legs et donations : 5 K€ ;
- Cessions de biens reçus en legs : 2 228 K€



## Fondation Française de l'Ordre de Malte

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- VNC des biens reçus en legs : - 2 450 K€ ;
- Reports en fonds reportés : - 205 K€ ;
- Reprises de fonds reportés : 2 091 K€.

## 6.2 *Résultat financier*

### 6.2.1 *Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers*

Le total des produits financiers s'élève à 977 K€ et se décomposent essentiellement de la manière suivante :

- Les revenus des titres de participations et VMP s'élèvent à 598 K€ ;
- Les produits de cession de VMP s'élèvent à 115 K€
- Les reprises sur provision des immobilisations financières et VMP s'élèvent à 264 K€.

### 6.2.2 *Charges financières*

Les charges financières s'élèvent à 237 K€ et correspondent aux dotations pour dépréciations sur immobilisations financières pour 98 K€ et à la moins-value réalisée par la cession de titres pour 139 K€.



## 7 Autres informations

### 7.1 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	2,4
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	2,0
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>4,4</b>

### 7.2 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant TTC 2023
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	17 500 €
Au titre d'autres prestations	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>17 500 €</b>

### 7.3 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

### 7.4 Rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la Fondation n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.


**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## 8 Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées

### 8.1 Bilan

	Actif net					Passif				
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
<b>Actif immobilisé</b>										
Immobilisations incorporelles	53 035				53 035	12 125 109				12 125 109
Immobilisations corporelles	16 366 766				16 366 766	0				0
Bien reçu par legs	1 110				1 110	18 416 513	19 895	8 020	27 915	18 416 513
Immobilisations financières	3 148 229				3 148 229	1 234 723	19 895	5 127	25 022	1 234 723
<b>Total</b>	<b>19 569 140</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 569 140</b>	<b>31 776 344</b>	<b>-</b>	<b>2 893</b>	<b>2 893</b>	<b>31 776 344</b>
						Autres fonds propres	162 653	441 489		604 142
						<b>Total fonds propres</b>	<b>31 938 997</b>	<b>441 489</b>	<b>2 893</b>	<b>32 380 486</b>
						<b>Provisions, fonds dédiés et fonds reportés</b>	1 284 841		2 893	1 287 734
<b>Actif circulant</b>						<b>Dettes</b>				
Créances	828 558				828 558	Emprunts et dettes financières	245 174			245 174
Comptes de liaison		88 466		88 466		Comptes de liaison	78 327	10 139	88 466	
VMP	7 686 120	336 786			8 022 906	Dettes fournisseurs et sociales	290 185			290 186
Disponibilités	6 396 968	16 236	13 048		6 426 252	Autres dettes	662 869	16		662 885
Charges constatées d'avances	19 609				19 609	<b>Total</b>	<b>1 276 555</b>	<b>-</b>	<b>10 155</b>	<b>1 198 246</b>
<b>Total</b>	<b>14 931 256</b>	<b>441 489</b>	<b>13 048</b>	<b>-</b>	<b>15 297 326</b>	<b>Total Passif</b>	<b>34 500 395</b>	<b>441 489</b>	<b>13 048</b>	<b>34 866 467</b>
<b>Total actif</b>	<b>34 500 396</b>	<b>441 489</b>	<b>13 048</b>	<b>-</b>	<b>34 866 467</b>					

### 8.2 Compte de résultat

	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Ventes de prestations	1 239 784				1 239 784
Ressources liées à la générosité du public	4 034 208	213 670	100		4 247 978
Quote-part de dotation	9 262	9 262			
Contributions financières	157 000				157 000
Utilisation des fonds dédiés	194 049				194 049
Reprise du résultat des FSE	25 021			25 021	
Autres produits	405 559				405 559
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>5 996 317</b>	<b>222 932</b>	<b>100</b>	<b>25 021</b>	<b>6 244 370</b>
Autres achats et charges externes	1 255 732	7 600	5 225		1 268 557
Masse salariale	409 875				409 875
Aides financières	2 346 622	280 000			2 626 622
Dotation aux amortissements et provisions	900 988				900 988
Reports en fonds dédiés	71 560				71 560
Reports du résultat des FSE	-				
Autres charges	483 362				483 362
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>5 468 141</b>	<b>287 600</b>	<b>5 225</b>	<b>-</b>	<b>5 760 966</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>528 176</b>	<b>64 667</b>	<b>5 125</b>	<b>25 021</b>	<b>483 404</b>
Produits financiers	932 679	44 772			977 452
Charges financières	237 190				237 190
<b>Résultat financier</b>	<b>695 489</b>	<b>44 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>740 261</b>
Produits exceptionnels	11 057				11 057
Charges exceptionnelles	-				
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>11 057</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 057</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>1 234 723</b>	<b>19 896</b>	<b>5 125</b>	<b>25 021</b>	<b>1 234 723</b>



**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## **9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

### **9.1 Engagements financiers donnés et reçus**

Néant.

### **9.2 Dons manuels en nature**

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2023 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

### **9.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés**

Notre entité ne provisionne pas son engagement d'indemnité de départ à la retraite.



## 10 Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2023, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06.

Certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010. Ces règles sont les suivantes :

- Définition des missions sociales ;
- Principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement ;
- Règle d'affectation des ressources par type d'emplois.

### 10.1 Définition des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- D'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française où l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- La recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- De recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

Les montants inscrits dans la rubrique « Missions sociales / Réalisées en France/ Actions réalisées par l'organisme » comprennent les amortissements relatifs aux actifs immobiliers issus de la générosité du public, dont les revenus qu'ils génèrent figurent en « Ressources liées à la générosité du public / Autres produits liés à la générosité du public ».

### 10.2 Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base d'une règle d'affectation pré-établie.

**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il est précisé que pour les fondations abritées, outre les coûts directs des actions menées, l'ensemble des dépenses afférentes est affecté aux missions sociales.

**10.3 Règles d'affectation des ressources par type d'emplois**

Il a été retenu que :

- Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)
- Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les revenus générés par les actifs de la Fondation (produits des loyers, produits financiers. )

**10.4 Ressources reportées liées à la Générosité du public**

La Fondation dispose de biens immobiliers légués. Ces éléments sont constitutifs de ressources reportées issues de la générosité du public non disponibles. En cas de cession de ces biens immobiliers, les produits générés viendront en complément du solde de la générosité disponible.



## 10.5 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	966 279	966 279	984 085	984 085
- Legs, donations et assurance-vie	3 281 701	3 281 701	4 567 350	4 567 350
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 850 508	1 850 508	1 007 894	1 007 894
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	166 262		20 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 631		11 826	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	11 057		11 057	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	614 206	614 206	512 560	512 560
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	194 050	194 050	37 955	37 955
<b>TOTAL</b>	<b>7 093 694</b>	<b>6 906 743</b>	<b>7 152 727</b>	<b>7 109 844</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 126 471	949 152	793 725	762 668
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 626 622	2 626 622	1 991 561	1 991 561
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 387 679	1 387 679	1 088 564	1 088 564
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	135 120	125 489	70 703	58 878
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	511 518	511 518	577 472	577 472
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	71 560	71 560	193 419	193 419
<b>TOTAL</b>	<b>5 858 971</b>	<b>5 672 020</b>	<b>4 715 444</b>	<b>4 672 561</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 234 723</b>	<b>1 234 723</b>	<b>2 437 283</b>	<b>2 437 283</b>




**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

**10.6 Compte d'emploi des ressources**

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023		2022		RESSOURCES PAR ORIGINE	2023		2022	
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>					<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>					<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Réalisées en France					1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	949 152	762 668			1.2 Dons, legs et mécénat				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 626 622	1 991 561			- Dons manuels	966 279	984 085		
1.2 Réalisées à l'étranger					- Legs, donations et assurance-vie	3 281 701	4 567 350		
- Actions réalisées par l'organisme					- Mécénat	-	-		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger					1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 850 508	1 007 894		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>									
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 387 679	1 088 564							
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-							
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>									
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	125 489	58 878							
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 088 942</b>	<b>3 901 670</b>			<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 098 487</b>	<b>6 559 329</b>		
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>					<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	511 518	577 472			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	614 206	512 560		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>					<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	71 560	193 419			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	194 050	37 955		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>					<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>				
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 234 723	2 437 283			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
<b>TOTAL</b>	<b>6 906 743</b>	<b>7 109 844</b>			<b>TOTAL</b>	<b>6 906 743</b>	<b>7 109 844</b>		
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	7 413 657	17 188 632		
					RESSOURCES REPORTEES ISSUES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE NON DISPONIBLES REPRESENTES PAR DES ACTIFS IMMOBILIERS	-	11 428 912		
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	7 413 657	5 759 720		
					(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 234 723	2 437 283		
					(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 199 401	- 783 346		
					(-) Affectation en dotation non consommable	- 1 970 000			
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 478 979	7 413 657		



**Fondation Française de l'Ordre de Malte**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**10.7** *Autres informations*

**10.7.1** *Variation des fonds dédiés collectés auprès du public*

L'ensemble des fonds dédiés de la Fondation sont liés à la générosité du public. Les variations de fonds dédiés sont décrites au paragraphe 5.6.2.

**10.7.2** *Solde des ressources collectées auprès du public*

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2023 s'élève à 6 478 979 €.